

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

Le 25 mai 2018, sur convocation régulière du Maire en date du 19 mai 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Annie Prod'Homme (pouvoir à Jeannine Druot), Véronique Magaud (pouvoir à Bernard Maisse), Sandra Fallaix (pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Annie Salomez (pouvoir à Patrice Jego), Ghislaine Gallet, Franck Vermot-Desroches

Agnès Bas a été élue secrétaire de séance.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Jean-Marie GRAND décédé le 22 mai 2018. Il a été conseiller municipal pendant deux mandats. Il participait aux manifestations de la commune, la Fête en Appulie, la Bibliothèque... et il transmettait avec passion ses savoirs à propos de l'apiculture et de la nature en général.

1. Modification des tarifs de l'instruction du droit des sols

Par délibération du 27 février 2015, la commune de Pouilley les Vignes a adhéré au service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour l'instruction de ses autorisations, et a signé avec le Grand Besançon une convention relative à « la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ».

Cette convention, qui lie la commune et la CAGB jusqu'au 31 décembre 2020, précise que « le tarif applicable à chaque acte reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 ».

Le Grand Besançon a donc délibéré pour déterminer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil de Communauté a fait le choix de reconduire les tarifs définis en juillet 2015.

Toutefois pour assurer une cohérence avec les dispositifs financiers mis en place dans le cadre d'autres services (aides aux communes) une actualisation annuelle basée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation communiqué par l'INSEE, soit 1.2% pour 2018 est proposée au vote des communes.

	Coût de l'acte en euros (2015)	Coût de l'acte en euros actualisé pour 2018 (+1.2%)
Autorisation de travaux (AT-ERP)	128	129.50
Autorisation de publicité	128	129.50
Certificat d'urbanisme de projet (CUb)	128	129.50
Déclaration préalable (DP)	224	226.70
Permis de construire maisons individuelle (PCMi)	320	323.80
PCMi modificatif	0	0
Permis de construire (PC)	960	971.50
Permis de construire modificatif	0	0
Permis d'aménager (PA)	960	971.50
PA modificatif	0	0
Permis de démolir	224	226.70

Un avenant à la convention entre la commune et la CAGB doit être signé pour prendre en compte ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les nouveaux tarifs du service ADS et leurs modalités d'application ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la « création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ».

2. Enquête publique concernant la création et l'exploitation de deux parcs éoliens (Pouilley-Français, Corcondray, Mercey le Grand, Lantenne Vertière)

Le Maire présente l'enquête publique relative à la création et l'exploitation de deux parcs éoliens :

- Sur le territoire des communes de Corcondray et Pouilley-Français : pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 6 éoliennes ;
- Sur le territoire des communes de Lantenne-Vertière et Mercey-le-Grand : pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 8 éoliennes ;

Ces parcs éoliens sont des installations classées ; l'enquête publique aura lieu du 4 juin au 13 juillet 2018. Le dossier complet est disponible sur le site de la Préfecture du Doubs.

La commune de Pouilley Les Vignes est située dans le périmètre d'affichage de l'enquête publique.

Un conseiller demande pourquoi seules les communes d'implantation des parcs éoliens sont indemnisées et pourquoi celles impactées ne sont pas dédommagées financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à la création et l'exploitation de deux parcs éoliens sur les communes de Pouilley Français, Corcondray, Mercey le Grand et Lantenne Vertière
- Souhaite bénéficier des produits versés pour l'exploitation du futur parc.

3. Maîtrise d'œuvre pour la charpente de la mairie

La charpente du bâtiment de la mairie doit être changée, en y ajoutant des panneaux photovoltaïques. L'étage du bâtiment ne sera pas aménagé pour le moment.

Le Conseil Municipal doit choisir un maître d'œuvre pour les travaux, le cabinet Perrin a fait une proposition d'honoraires pour un montant de 18 000€ HT. Les travaux pourraient débuter au printemps 2019.

Des demandes de subventions seront faites au Département, au Syded, à la Région, la CAGB au titre des économies d'énergie (environ 40% de subventions)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis du cabinet Perrin et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.

4. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au sein de la Fonction Publique (RIFSEEP)

Le RIFSEEP crée un régime indemnitaire commun à chaque cadre d'emploi et filière et répond à une volonté d'harmonisation et de simplification des primes et indemnités.

Le RIFSEEP est composé de 2 parts cumulables et devant être obligatoirement mises en place :

- Une part fixe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience,
- Une part variable : le complément indemnitaire (CIA), liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) constitue une part fixe de risque indemnitaire dont le montant est déterminé :

- Compte tenu des fonctions exercées par l'agent,
- De son expérience professionnelle

Le CIA (Complément Indemnitaire) :

- Le CIA a un caractère facultatif dans son versement, mais doit être instauré,
- Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les bénéficiaires du RIFSEEP sont :

- Les agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- Les agents contractuels à partir de 6 mois d'ancienneté au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la mise en place de l'IFSE et du CIA pour les agents de la commune à partir du 1^{er} juillet 2018 ;
- Décide que le montant attribué sera équivalent à un treizième mois (maintien à titre individuel du montant antérieur)

5. Questions et informations diverses

Le Maire et un adjoint ont convoqué des personnes ayant déposé des ordures à proximité des bacs à verres ; la commune a porté plainte et des amendes vont être appliquées.

Un propriétaire de la zone d'activités des Salines a demandé que la commune donne un nom à une des rues de la zone, le Conseil Municipal choisit :

Impasse de l'Industrie

Un projet d'aménagement du parvis de l'Eglise est en cours les travaux envisagés sont : allée en béton désactivé du parking de la Poste jusqu'à l'Eglise, du béton désactivé sur les marches de l'Eglise et devant la grande entrée. Chaque côté des allées sera engazonné et les lauriers seront enlevés. Un conseiller demande si l'engazonnement, notamment par temps pluvieux, ne se transformera pas en flaque de boue. Le projet va être réétudié en tenant compte des remarques.

La fête en Appulie initialement prévue le 3 juin est annulée. Le concours départemental d'attelage organisé par le GAEC Pretet aura lieu les 2 et 3 juin 2018.

Groupe scolaire :

- Les travaux arrivent dans la phase terminale, les opérations préalables à la réception auront lieu le 4 juin. Les premières livraisons de matériels ont eu lieu en début de semaine ;
- L'inspecteur d'académie adjoint a visité le site ; il a été très agréablement surpris par la qualité des bâtiments et l'architecture du groupe scolaire.
- Des mesures doivent être prises concernant la vitesse et la sécurité aux abords du site.

Des panneaux d'affichage et d'informations vont être installés dans la commune : un au Coteau (vers le terrain de boules), un au village (vers la Charrière Salée), un vers le Cimetière, et un à côté de la résidence de l'Etang.

Une réunion publique concernant les travaux de voirie aura lieu le **15 juin à 19h30** en mairie.

Un conseiller demande le nettoyage des terrains de pétanque.

Un conseiller constate qu'il y a de plus en plus de panneaux publicitaires dans la commune et demande si le Règlement Local de Publicité est bien appliqué. Il lui

est répondu qu'il faudrait qu'un groupe de travail soit mis en place afin que cette réglementation complexe soit appliquée.

De plus, il faudrait repenser la signalétique dans le village maintenant que les sens de circulations sont définitifs.

Commune de POUILLEY LES VIGNES	 MEMO	Juin Et Juillet
---	--	--------------------------------

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
------	---------------	------	--------------

JUN			
Samedi 9 10h00	Balade commentée sur les plantes sauvages qui vivent à côtés de nous Rendez vous à 10h00 devant la mairie		CPIE commune
Vendredi 15 19h30	Réunion publique Travaux de voirie	Mairie	Commune
Samedi 16 10h30	Réunion de quartiers Centre du village La Perrouse, Le Clos des Vignes, Les Vignes du Moulin, Champs du Crai, le Village, Le Clos des Source, route de Gray, route de Lausanne, Les Vergers du Puits	Mairie	
Mercredi 20 20h	Fête de la musique 	Centre du village Salle des fêtes	Animation locale Commune

Vendredi 22	Gala de l'Etoile	Salle des fêtes	L'Etoile
Samedi 23 10h30	Réunion de quartiers Le Côteau, la Pommeraie, Beauregard, le Pré du Ris, la Vigneraie, Horizon III, rue du Château d'Eau	Terrain de pétanque ou mairie en cas de pluie	Commune
Samedi 30	Kermesse des écoles	Ecole et salle des fêtes	Ecoles AEP
JUILLET			
Vendredi 13 20h00	Soirée dansante avec feux d'artifice Barbecue, saucisses – frites, gâteaux	Centre du village Salle des fêtes	Animation locale Commune

Sauvages des rues, belles et rebelles

Exposition constituée de panneaux et de bâches installés dans la commune organisée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement)

Du 28 mai au 17 juin 2018

Avec réunion d'information ouverte à tous le 9 juin

Quelle place souhaitons-nous laisser aux plantes spontanées de nos villes et de nos villages ?

Considérées comme de vulgaires « mauvaises herbes » nous les éliminons pour faire propre. A y regarder de plus près, certaines de ces sauvages n'ont pourtant rien à envier de leurs cousines horticoles...

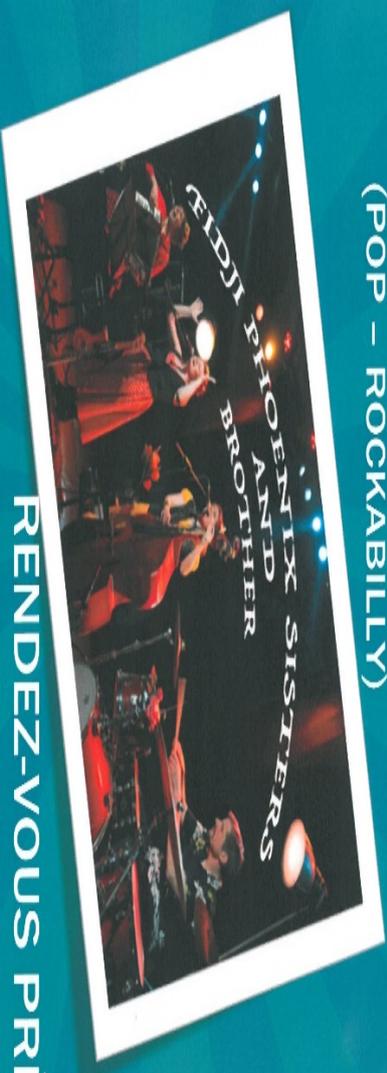
FÊTE DE LA MUSIQUE À POUILLEY LES VIGNES

20 JUIN 2018

CANTILÈNE
(ENSEMBLE VOCAL)

+ J-C TARBY et BERNARD MAY
(CHANSON FRANÇAISE)

+ FIDJI PHOENIX SISTERS & BROTHER
(POP - ROCKABILLY)



RENDEZ-VOUS PRÈS DE L'ÉGLISE
DE POUILLEY LES VIGNES
8 RUE DES FONTAINES

À PARTIR DE 20H – BOISSONS SUR PLACE
+ d'infos à : animationlocalepouilley@orange.fr
Repli à la salle des fêtes en cas de pluie

AnimationLocale
POUILLEY LES VIGNES



Pouilley les Vignes

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



13 juillet 2018

**Soirée dansante
avec feux d'artifice**

Barbecue, saucisses – frites, gâteaux

Devant la salle des fêtes ou à l'intérieur
(suivant la météo)